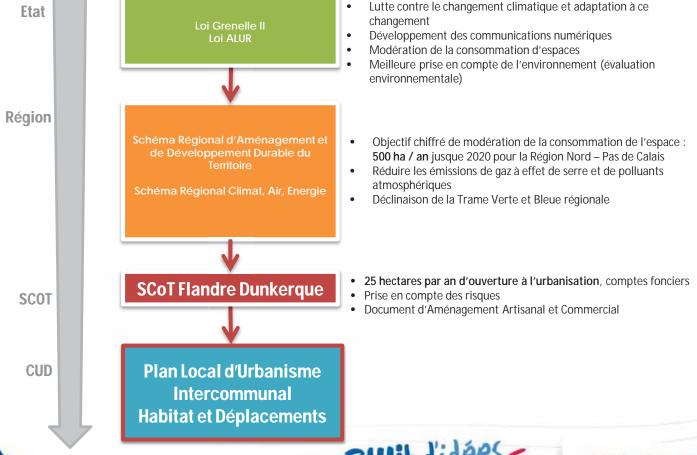




CONCERTATION PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL HABITAT DÉPLACEMENTS Projet d'Aménagement et de Développement Durables













Plan Local d'Urbanisme communautaire

Approbation 2012

- + POS de Spycker
- + POS des Moeres
- + PLU de Ghyvelde
- · Créer la ville intense
- Améliorer la qualité de l'environnement et du cadre de vie
- Favoriser un développement portuaire et logistique industriel et technologique durable et une diversification du tissu économique



Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements

Délibération du 3 mars 2016

Plan de Déplacements Urbains

Approbation 2003

Charte de mobilité Approbation 2013

- Une offre de transports au service des usagers
- Une mobilité respectueuse de l'environnement
- Un lien renforcé vers les bassins de vie voisins
- Une soutenabilité financière de l'offre de mobilité

Programme Local de l'Habitat 2013 - 2018

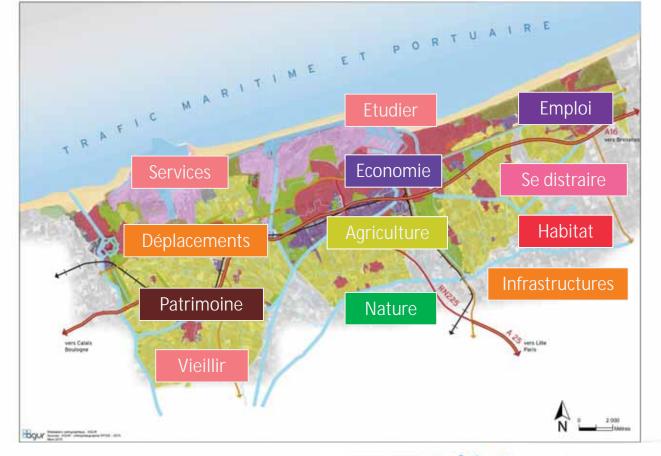
Approbation 2012

- Améliorer l'attractivité résidentielle du territoire et relever le défi démographique
- Contribuer aux équilibres urbains et sociaux de l'agglomération
- Répondre à la diversité des besoins et faciliter les parcours résidentiels















Les déterminants de la santé











Rappel des objectifs du PACET



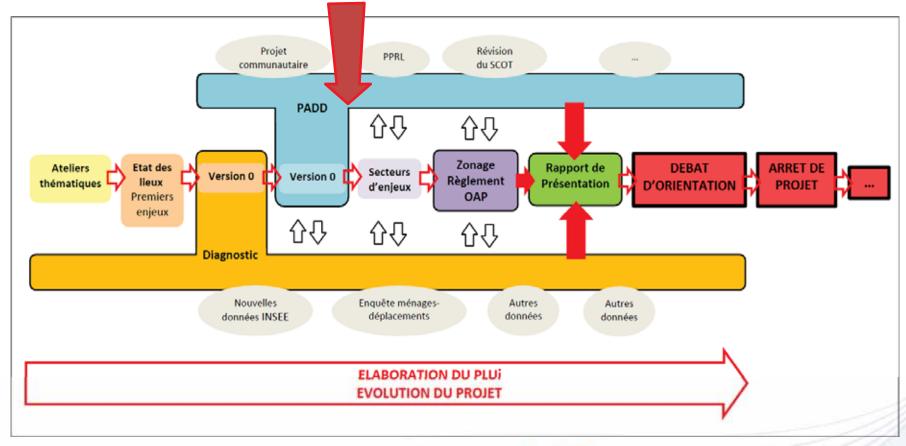
5 objectifs transversaux:

- Accroître l'efficacité énergétique du territoire
- Développer les énergies renouvelables et de récupération
- Réduire les émissions de GES
- Réduire l'exposition de la population dunkerquoise aux polluants atmosphériques
- Adapter le territoire au changement climatique















22 juin 2017

Débat des grandes orientations du PADD Décembre 2019

Approbation du PLUI HD







Décembre 2018

Arrêt projet du PLUI HD







ORIENTATION 1: PROMOUVOIR UNE AGGLOMERATION ATTRACTIVE OU IL FAIT BON VIVRE

Objectif 1 : Offrir une qualité de vie saine et agréable à notre population

Objectif 4 : Réduire l'empreinte écologique du territoire









ORIENTATION 1: PROMOUVOIR UNE AGGLOMERATION ATTRACTIVE OU IL FAIT BON VIVRE

Objectif 2 : Préserver et valoriser notre patrimoine

Objectif 4 : Réduire l'empreinte écologique du territoire









ORIENTATION 1: PROMOUVOIR UNE AGGLOMERATION ATTRACTIVE OU IL FAIT BON VIVRE

- Objectif 3 : Considérer l'eau comme un atout essentiel du dunkerquois
- Objectif 4 : Réduire l'empreinte écologique du territoire







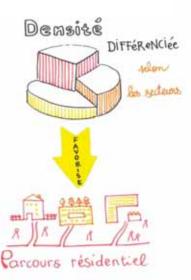


ORIENTATION 2: PROMOUVOIR UNE AGGLOMERATION VERTUEUSE DE PROXIMITE

- Objectif 1 : Développer le territoire par le prisme des déplacements
- Objectif 2 : Mettre en œuvre un développement urbain cohérent et maitrisé en favorisant le renouvellement urbain
- Objectif 3 : Favoriser l'attractivité résidentielle
- Objectif 4 : S'adapter à la diversité de la population
- Objectif 5 : Concilier préservation des commerces de centres ville et confortement des centres commerciaux existants

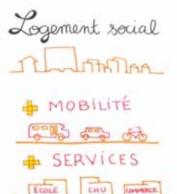
















Parc Locement

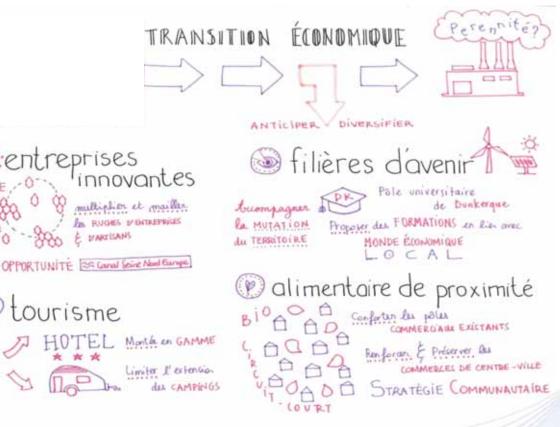


ORIENTATION 3: INNOVER POUR L'EMPLOI DANS UN TERRITOIRE EN TRANSITION ECONOMIQUE

- Objectif 1 : Accompagner la diversification économique de l'agglomération par l'innovation et les filières d'avenir
- Objectif 2 : S'appuyer sur notre littoral comme atout économique spécifique du territoire
- Objectif 3 : inciter le développement d'une agriculture d'avenir tournée vers le local
- Objectif 4 : Poursuivre la transition énergétique du territoire













CONCERTATION PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL HABITAT DÉPLACEMENTS

Merci de votre attention.

I 30 janvier 2018 I



